

Communiqué phytosanitaire

n° 14 du 22 avril 2026

SOMMAIRE

Généralité

- Permis de traiter

Arboriculture

- Feu bactérien
- Tavelure et oïdium
- Carpocapse des pommes
- Abricotiers : contrôles post-floraux
- Cochenille de Comstock

Viticulture

- Météo et phénologie
- Lutte contre les maladies fongiques
- Homologations
- Registre des vignes

GÉNÉRALITÉ

OBTENIR LE NOUVEAU PERMIS DE TRAITER

Pour rappel, les personnes qui détiennent un ancien permis ou diplôme reconnu (voir la liste des formations reconnues [ici](#)) doivent l'échanger en ligne **d'ici au 30 juin 2026**. Dès janvier 2027, l'achat de produits phytosanitaires réservés aux professionnels ne sera possible que sur présentation d'un permis pour l'emploi des PPh numérique valide. Pour plus d'informations, consultez notre site internet sous : [Traitements phytosanitaires](#) ou/et le [Communiqué phytosanitaire n°1](#).

Précisions :

- Il est possible d'imprimer le QR-code de votre permis de traiter digital ;
- Il est possible de payer par facture l'émolument de 50 CHF si vous ne disposez pas d'une carte de crédit ni de TWINT ;
- Il est possible d'autoriser une tierce personne, placée sous la responsabilité du titulaire du permis de traiter, à retirer des produits phytosanitaires à usage professionnel.



ARBORICULTURE

FEU BACTÉRIEN

Selon les régions, des risques importants d'infection sont prévus au moins jusqu'au vendredi 24 avril.

Les plantations de cette année vont commencer à fleurir. Comme mentionné dans le [Plan d'action Feu bactérien 2026](#), il est fortement recommandé de tailler les anticipés (branches latérales) sur chicot, en cas de plantation d'arbres « Knip », afin de réduire fortement la floraison. Il faudra enlever manuellement tous les boutons floraux et les fleurs restantes ou traiter tous les 3 jours durant toute la durée de la floraison au Myco-Sin. Éviter le plus possible d'arroser par frondaison sur des fleurs, même s'il n'en reste plus beaucoup dans la parcelle.

Les aubépines commencent à fleurir. C'est le meilleur moment pour faire un repérage de ces plantes hôtes du feu bactérien aux alentours de vos parcelles. Nous vous conseillons de noter leur position exacte afin de pouvoir les contrôler durant l'été (présence d'éventuels symptômes sur pousses).



TAVELURE ET OÏDIUM DU POMMIER

Il n'y a pas de risque de tavelure prévu pour les prochains jours. Les prévisions météorologiques évoluent chaque jour ; consultez régulièrement les prévisions correspondant à la station Agrometeo la plus proche de chez vous ([Tavelure Agrometeo](#)) ou celles du modèle RIMpro ([Tavelure RIMpro](#)).

Oïdium : le risque d'infection reste élevé. Consultez le [communiqué 13](#) pour les informations sur les traitements possibles.



©Service de l'agriculture

CARPOCAPSE DES POMMES

Les premiers papillons devraient voler d'ici une semaine, selon nos prévisions. C'est le bon moment pour poser les diffuseurs.

ABRICOTIERS : CONTRÔLES POST-FLORAUX

Mardi et mercredi derniers, les contrôles post-floraux sur abricotiers en groupe ont été organisés. En raison du faible nombre d'inscriptions, seul celui de la région de Saxon a été maintenu. Merci aux producteurs présents.

Voici le résultat de 8 parcelles à Saxon : globalement, la pression des ravageurs a été très faible. Seuls des dégâts de charançon ont été observés (2 parcelles avec présence d'adultes et 4 parcelles présentant des dégâts caractéristiques). Aucun puceron, ni chenille ni punaise n'ont été observés. Concernant les maladies, la pression a été globalement faible à modérée. De faibles dégâts de bactériose ont été observés sur toutes les parcelles contrôlées. Les dégâts de moniliose ont été à un niveau faible sur 2 parcelles et à un niveau moyen sur 6 parcelles.

COCHENILLE DE COMSTOCK

Les premières nymphes ont été capturées la semaine dernière sur les bandes adhésives. Dans les parcelles où la cochenille de Comstock a causé des dégâts en 2025, un traitement au [Movento SC \(spirotétramate\)](#) peut être appliqué entre cette semaine et mi-mai. Ce produit est plus efficace sur les jeunes stades.

Dans les vergers de poiriers dans lesquels une lutte contre les psylles est nécessaire, il est recommandé d'attendre et de combiner le traitement. Selon les prévisions actuelles de SOPRA le traitement contre les psylles sera optimal début mai.

VITICULTURE

MÉTÉO ET PHÉNOLOGIE

Le lundi 20 avril à Châteauneuf, la vigne se situait entre les stades BBCH 12 et 53, « deux feuilles étalées à grappes nettement visibles ». Le stade BBCH 14, caractérisé par « quatre feuilles étalées avec inflorescences visibles », est actuellement le plus répandu sur ce site.

Sur le plan météorologique, les conditions devraient rester chaudes et sèches dans les prochains jours. Selon MétéoSuisse, aucune précipitation significative n'est attendue d'ici au début du mois de mai.



Chasselas stade 4 feuilles étalées, 20.04.2026

LUTTE CONTRE LES MALADIES FONGIQUES

Des observations à Châteauneuf et Changins en début de semaine confirment la maturité des oospores en laboratoire. Les prochains jours devraient rester secs, ce qui est défavorable à leur germination en extérieur. De plus, l'absence de précipitation empêche les infections primaires. Dans ce contexte, le risque d'infection apparaît actuellement très limité.



Compte tenu du développement phénologique rapide observé ces derniers jours et de celui attendu prochainement, il est recommandé de rester attentif à l'évolution des radars météorologiques. Consulter le [Communiqué n°13](#) pour un rappel sur les stratégies d'intervention.

→ **Il est actuellement trop tôt pour démarrer la lutte contre le mildiou et l'oïdium.**

Précisions par rapport au déclenchement d'une infection primaire sur agrométéo



Le modèle [agrométéo](#) est l'outil de base pour le démarrage de la lutte contre le mildiou ainsi que pour la détermination des dates de renouvellement des traitements.

La biologie du mildiou est intégrée plus finement au modèle et la connaissance de ces paramètres permet de comprendre le déclenchement des infections.

Lorsque la vigne devient réceptive (stade 3 à 4 feuilles étalées) et que les oospores ont atteint leur maturité, un cumul de 5 mm de pluie en 48 heures est nécessaire pour déclencher leur germination. Une intensité de pluie d'au moins 3 mm/h est ensuite requise pour assurer l'éjection des spores depuis le sol vers les organes verts. Enfin, les feuilles doivent rester humides pendant une durée variable, dépendant de la température (seuil en degrés-heures), afin de permettre l'installation d'une infection primaire.

Pour rappel : Les prévisions du modèle agrometeo pour la journée en cours se basent sur un mélange de données issues de prévisions météorologiques et de données mesurées. C'est pourquoi le modèle peut déclencher certaines infections et les retirer par la suite. C'est seulement une fois la journée terminée que la modélisation ne change plus car basée sur des données mesurées.

NOUVELLE HOMOLOGATION ET HOMOLOGATION D'URGENCE

→ Un nouveau produit, « Lobesia Pro Spray » de Leu-Gygax, a été ajouté à la liste 2026 de l'index phytosanitaire en viticulture. Il s'agit d'une phéromone pulvérisable contre Eudémis. Ce produit ne figure pas dans la liste du FiBL et n'est pas homologué pour une utilisation en agriculture biologique.

La version PDF de l'index a été mise à jour et peut être consultée [ici](#).

→ Une homologation exceptionnelle et temporaire, valable jusqu'au 31 août 2026, a été accordée au produit « Soufre sublimé » de AFEPASA. Son utilisation est autorisée à la dose de 25 kg/ha et uniquement en cas de présence avérée d'oïdium dans la parcelle. Pour plus d'information, consulter [la décision de portée générale](#).

MISE À JOUR DU REGISTRE DES VIGNES

Le registre des vignes sera envoyé cette semaine à tous les propriétaires de vignes. Tous les éléments permettant de tenir à jour le registre des vignes (nouvelle(s) plantation(s), arrachages temporaires ou toutes autres corrections) ainsi que les passeports phytosanitaires correspondants doivent être transmis à l'Office de la vigne et du vin **avant le 31 mai 2026**. Cette exigence s'applique également pour les vignes surgreffées. Des informations complémentaires sur les règles encadrant le prélèvement de greffons en vue du surgreffage sont disponibles dans [ce document](#).

Nous rappelons que lorsque la vigne de prélèvement est située dans un périmètre de lutte contre la flavescence dorée, seules les personnes agréées par le Service phytosanitaire fédéral sont autorisées à prélever, utiliser ou transférer du bois destiné à la multiplication.

Service cantonal de l'agriculture